

**NOUS CONTACTER**

Rue de l'Ancienne Gare, 32  
6800 Libramont  
Tél. : 061/21.22.07  
Email : [parcours@crilux.be](mailto:parcours@crilux.be)

**QUI SOMMES-NOUS ?**

Le CRILUX travaille à faciliter l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère, ainsi qu'à promouvoir l'interculturalité au profit de l'ensemble de la population.

**QUE FAISONS-NOUS ?**

- Travail d'accueil de première ligne.
- Parcours d'intégration (bilan social + orientation vers des cours de français, une formation à la citoyenneté et/ou vers un dispositif d'insertion socioprofessionnelle).
- Information ou orientation vers les services adéquats (séjour, nationalité, emploi, logement, enseignement...).
- Aide dans les démarches d'équivalence de diplômes.
- Travail d'encadrement de deuxième ligne.
- Accompagnement des associations dans la mise en œuvre des actions à destination des personnes étrangères et d'origine étrangère et coordination des activités d'intégration.
- Formation des intervenants de première ligne.

**Avec quel public travaillons-nous ?**

Toute personne étrangère ou d'origine étrangère et leur entourage, les associations et les pouvoirs locaux. Le parcours d'intégration est obligatoire pour les primo-arrivants mais accessible à tous sur base volontaire.

**Dans quel cas faire appel à nos services ?**

- Pour toute personne étrangère ou d'origine étrangère devant ou souhaitant suivre le parcours d'intégration.
- Pour tout renseignement en matière d'insertion du public sur le territoire, y compris sur les équivalences de diplômes.
- Pour toute demande de sensibilisation ou de formation des professionnels du secteur.



MISSION REGIONALE POUR L'EMPLOI DU LUXEMBOURG

**NOUS CONTACTER**

Rue des Alliés, 7 - 6800 Libramont  
Tél. : 061/31.39.99  
Email : [secretariat@mirelux.be](mailto:secretariat@mirelux.be)

**QUI SOMMES-NOUS ?**

Depuis 2016, les MIRE se sont vues dotées d'un subside du SPW leur permettant d'engager un jobcoach supplémentaire pour l'accompagnement des primo-arrivants.

**QUE FAISONS-NOUS ?**

Accompagnement individuel ou collectif des primo-arrivants.

**AVEC QUEL PUBLIC TRAVAILLONS-NOUS ?**

Toute personne inscrite comme demandeuse d'emploi et répondant à la définition de primo-arrivant du Forem, disposant ou étant dispensé d'un permis de travail, ayant un niveau de français permettant de comprendre et d'appliquer les instructions reçues.

**DANS QUEL CAS FAIRE APPEL À NOS SERVICES ?**

Pour une mise à l'emploi et une intégration durable et de qualité en entreprise & Pour un appui au recrutement pour les entreprises (de l'analyse des besoins à l'intégration des nouveaux collaborateurs).



## Les différents DISPOSITIFS WALLONS D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE à destination du public migrant



## IBEFE LUXEMBOURG BELGE : EMPLOI ET INTERCULTURALITÉ



### NOUS CONTACTER

Rue des Déportés 79A 6700 Arlon

Tel. : 063/24.25.38

Email : [gautier.poncin@forem.be](mailto:gautier.poncin@forem.be)

### QUI SOMMES-NOUS ?

Une des missions de l'IBEFE est de promouvoir l'emploi des personnes issues de l'immigration et favoriser la diversité en entreprise.

### QUE FAISONS-NOUS ?

- Créer des projets innovants en matière d'insertion professionnelle.
- Identifier et animer un réseau d'acteurs ressources.
- Sensibiliser les entreprises à la diversification des RH.
- Lutter contre les discriminations à l'embauche.
- Prendre en compte les besoins du public dans les formations.
- Mettre en place des formations pour les accompagnateurs.

### AVEC QUEL PUBLIC TRAVAILLONS-NOUS ?

Tout opérateur de terrain ou entreprise pour un travail de seconde ligne.

### DANS QUEL CAS FAIRE APPEL À NOS SERVICES ?

Pour toute question, accompagnement ou renforcement dans la mise en place d'actions ou de projets liés à l'insertion professionnelle des personnes étrangères ou d'origine étrangère, la gestion de la diversité ou la lutte contre les discriminations en milieu professionnel.

## FOREM SERVICE RELATION AUX OPÉRATEURS SERVICE AUX ENTREPRISES DISPOSITIF «MIGRANTS»



### SERVICE RELATIONS AUX OPÉRATEURS

#### Que faisons-nous ?

- Gestion et financement des projets sélectionnés dans le cadre de l'Appel à Projets lancé par le FOREM, visant à améliorer l'insertion socio-professionnelle des primo-arrivants.
- Gestion et financement de places additionnelles spécifiquement dédiées au public migrant dans les formations structurelles proposées par les CISP, les MIRE, les SAACE et les CPAS.

#### Comment nous contacter ?

Le Forem – Service Relations aux Opérateurs

Adresse : 38 Rue des Diekirch, 6700 Arlon

Anne-Laurence Dewolf - responsable

#### Chargés de Relations avec les opérateurs

Catherine Vermeiren : 061/ 280 256 - [catherine.vermeiren@forem.be](mailto:catherine.vermeiren@forem.be)

Marie-Laure Micciché : 084/ 245 873 - [marielaure.micciche@forem.be](mailto:marielaure.micciche@forem.be)

Sylvain Lambinet : 063/ 670 346 - [sylvain.lambinet@forem.be](mailto:sylvain.lambinet@forem.be)

### SERVICE AUX ENTREPRISES

#### Que faisons-nous ?

Recruter, former, accueillir un stagiaire, bénéficiaire d'aides financières, etc.

#### Comment nous contacter ?

Le FOREM – Service aux entreprises

Adresse : Rue de Diekirch 38 – 6700 Arlon

Tél. : 0800/93 946

Email : [entreprises@forem.be](mailto:entreprises@forem.be)

Responsable du service - Jocelyne Baily

Tél. : 0474/74.21.39

Email : [jocelyne.baily@forem.be](mailto:jocelyne.baily@forem.be)

### DISPOSITIF « MIGRANTS »

#### Qui sommes-nous ?

Le dispositif « Migrants » du FOREM a été créé en 2016 pour mieux accompagner les primo-arrivants dans leurs démarches administratives d'inscription comme demandeurs d'emploi et obtention du permis de travail, de recherches d'emploi et/ou de formation.

#### Que faisons-nous ?

Nos activités permettent de :

- Faciliter leur inscription comme demandeur d'emploi.
- Identifier leurs compétences et besoins (études, formations,

expériences professionnelles, langues,...) et définir un projet professionnel.

- Les informer sur le marché de l'emploi, y compris dans les centres d'accueil.
- Les aider à la recherche d'emploi et de stage en entreprise.
- Proposer des offres d'emploi en fonction de leur profil.
- Les conseiller à la réalisation de CV, lettre de motivation, préparation à l'entretien d'embauche.
- Les orienter vers des prestations adaptées : screening, test langues, formation en français langue étrangère, formation qualifiante, validation des compétences et/ou des expériences, équivalence de diplômes, mise en situation professionnelle (MISIP)...
- Les orienter vers des partenaires.

#### Avec quel public travaillons-nous ?

Toute personne de nationalité étrangère provenant d'un pays hors UE, hors EEE (Norvège, Islande, Liechtenstein) et hors Suisse ET qui réside en Belgique depuis moins de 3 ans sous certaines conditions\*.

#### Dans quel cas faire appel à nos services ?

Pour faciliter les démarches administratives des primo-arrivants avec l'aide d'un interprète du SETIS si besoin (permis de travail, validation des compétences,...) et les accompagner dans la recherche d'emploi ou de formation.

#### Comment nous contacter ?

Le FOREM – Equipe Migrants

Email : [migrants.luxembourg@forem.be](mailto:migrants.luxembourg@forem.be)

Avoir son attestation d'immatriculation en cours de validité (AIA) et un permis de travail C ; Avoir un certificat d'inscription au registre des étrangers en cours de validité (carte A et permis de travail C) ; Avoir un certificat d'inscription au registre des étrangers en cours de validité (carte B ou carte A) et dispensé du permis de travail.

## CPAS : PROJET INDIVIDUALISÉ D'INTÉGRATION SOCIALE

### NOUS CONTACTER

# C.P.A.S.

Prenez contact avec le  
CPAS de votre commune

Depuis fin 2016, les bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale sont également tenus de signer un Projet Individualisé d'Intégration Sociale (PIIS) avec leur CPAS. Le PIIS prévoit un accompagnement sur mesure en fonction des compétences et besoins des personnes dans le but de favoriser leur intégration sociale. Ce contrat est dorénavant obligatoire pour tous les bénéficiaires du RIS pour une durée variable selon les objectifs à atteindre. Des évaluations sont prévues au minimum trois fois par an. Pour le public ne maîtrisant pas le français, certains CPAS ont recours à un interprète.